

AIDE MÉMOIRE
pour les prestataires d'Ontario au Travail (OAT) et le
Programme Ontarien de soutien aux personnes handicapées(POSPH)

Vous souhaitez faire une demande à Ontario au Travail ou au Programme Ontarien de soutien aux personnes handicapées ou vous recevez déjà des prestations.

Voici quelques précieux conseils :

Documents à conserver :

- Vos relevés ou talons de prestations mensuels d'OAT, du POSPH, du Régime de pensions du Canada (RPC), de l'Assurance-Emploi et de paie, s'il y a lieu.
*Vous assurez que les montants et les informations incluses sont exacts;
- Vos reçus de loyer pour les locataires et les versements hypothécaires pour les propriétaires;
- Vos relevés de taxes, d'assurances;
- Vos factures et preuves de paiements d'hydro, de gaz, de propane, compteurs d'eau, etc.;
- Toutes les dépenses reliées au logement;
- Vos rapports d'impôts;
- Vos livrets et/ou relevés bancaires;
- Vous devriez noter la date, l'heure et l'objet de toutes les discussions importantes avec votre gestionnaire de cas ou autres intervenants; et
- Conserver l'original de vos documents lorsque c'est possible. Sinon, toujours en conserver une copie.

À ne pas faire :

- Ne jamais retenir le paiement de son loyer (peu importe vos raisons);
- Ne jamais omettre de déclarer tous vos revenus; et
- Ne jamais faire un emprunt sans en connaître toutes les conséquences.

À faire :

- Payer son loyer. Peu importe le mode de paiement, exiger le reçu et le conserver;
- Déclarer vos revenus;
- Conserver les documents importants;
- Si vous recevez une lettre d'OAT ou du POSPH ou de tous autres programmes, et que vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à téléphoner à votre gestionnaire de cas pour obtenir plus d'informations; et
- N'hésitez pas à communiquer avec la Clinique juridique populaire de Prescott & Russell Inc. au (613) 632-1136 / 1-800-250-9220 (Pour trouver la clinique juridique dans votre localité : <http://www.legalaid.on.ca/fr/contact/contact.asp?type=cl>)